

D'autre part, les lignes directrices offrent peu de stimulants ou d'avantages aux étudiants à temps partiel. Un grand nombre d'entre eux sont des mères ayant de jeunes enfants à qui il est difficile d'étudier à plein temps, surtout si elles ont du mal à trouver de bonnes garderies. Les lignes directrices pénalisent les étudiants qui veulent travailler et étudier en même temps, même si leur emploi peut faciliter leurs études. Il nous faut une politique souple qui permettra aux étudiants désireux de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire et de travailler à temps partiel d'obtenir de l'argent pour compléter leurs revenus, en fonction de leurs besoins.

TÉMOIGNAGES SUR LES MODIFICATIONS DU PROGRAMME

Le Comité n'a pas pu, pour présenter le plus rapidement possible son rapport sur cette question urgente, procéder à un sondage d'opinion détaillé sur tous les aspects de la nouvelle politique d'aide aux études postsecondaires. Les mémoires reçus lui ont toutefois permis de relever les principaux problèmes que suscitent la politique et le programme ainsi que les grands sujets de préoccupation des autochtones.

Les groupes d'autochtones s'opposent aux coupures qui, selon eux, auraient touché plusieurs services assurés antérieurement en vertu de la *Directive E-12*, à savoir : les services d'orientation, les imprévus et services spéciaux, l'aide spéciale, l'indemnité d'équipement et de vêtements spéciaux, et l'indemnité de déplacements quotidiens et d'urgence. Nombreux sont ceux pour qui ces services demeurent clairement nécessaires.

La disparition des indemnités pour la garde d'enfants (qui faisaient partie des imprévus et services spéciaux dans le passé) a suscité des préoccupations particulières. Dans certains cas, l'absence d'indemnités destinées spécifiquement à la garde d'enfants pourrait réduire l'aide reçue de 200 \$ à 300 \$ par mois. Dans son rapport, la firme DPA a conclu que la *Directive E-12* prévoyait le versement d'indemnités de garde d'enfants convenables, mais que de nombreux étudiants n'en touchaient pas ou recevaient des montants insuffisants à cause de variations, d'une région à l'autre, dans l'interprétation et l'application des lignes directrices.

Plusieurs témoins ont insisté également sur l'importance des services d'orientation et de l'aide spéciale étant donné les besoins spéciaux de bon nombre d'étudiants autochtones et en particulier le fait qu'environ la moitié d'entre eux sont des étudiants d'âge mûr.

Le rapport DPA contient les conclusions suivantes à l'égard des services de counselling offerts aux termes de la *Directive E-12* (p. 102) :

Les services de counselling offerts aux étudiants autochtones sont insuffisants : les conseillers du MAIN n'ont pas de temps pour autre chose que l'administration du